LISTES DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° des emplacements réservés	Désignation des opérations envisagées	Collectivité ou service public ayant demandé l'inscription	Parcelles touchées par la réserve (à titre indicatif)		Surfaces approximatives des empl. réservés
			Section	Numéro	
2	Aménagement routier sécuritaire (type giratoire)	Département	n° 2061, 1991, 1994, 1018, 790, 784		2370 m2
3	Création d'un axe ou/vert structurant	Commune			1,5 ha
4	Elargissement de voie / liaison interquartier	Commune			1300 m2
5	Voie de desserte (cf Orientation Aménagement)	Commune			5000 m2
6	Piste cyclable intercom-munale	Commune			4,9 ha
7	Piste cyclable communale	Commune			2 ha
8	Extension du plateau sportif	Commune			3,75 ha
10	Mise en place d'un pôle fédérateur de la Géologie	Département			10 ha
11	Espace public structurant de quartier	Commune			4800 m2
12	Implantation d'une citerne DFCI	Commune	A n° 2623p		200 m2
13	Implantation d'une citerne DFCI	Commune	A n° 2600p		200 m2
14	Implantation d'une citerne DFCI	Commune	A n° 2024p		200 m2
15	Implantation d'une citerne DFCI	Commune	B n°1526,1324		200 m2
16	Implantation d'une citerne DFCI	Commune	C n° 1784p		250 m2
17	Implantation d'une citerne DFCI	Commune	n° 1994		220 m2
18	Elargissement de la voie / aménage-ment de carrefour (RD 651)	Département			
19	Elargissement de la voie (RD 111)	Département			

LEGENDE

10 ha

0m 100m

ZONAGE

- zone Ua
- zone Ub
- zone Ubi
- zone Ubo
- zone Uh
- zone Uy
- zone 1AUa
- zone 1AUb
- zone 1AUc
- zone 1AUd
- zone 2AU
- zone 2AUt
- zone A
- zone Ac
- zone N
- zone Nf
- zone Nr
- zone Nh

AUTRES INDICATIONS

- Espace boisé classé à conserver ou à créer (article L130-1 du Code de l'Urbanisme)
- 1 Emplacement Réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert (cf. tableau ci-contre)
- Emplacement Réservé pour voie ou passage public à créer/pour voie publique à élargir (cf. tableau ci-contre)
- Emplacement Réservé pour piste cyclable à créer (cf. tableau ci-contre)
- Périmètre d'une servitude de constructibilité limitée (art L123-2-a)
- Périmètre d'une servitude affectant 10% de logements sociaux en cas de réalisation de programme de logements (art L123-2-d)
- Constructions récentes non référencées sur le cadastre

COMMUNE DE

SAUCATS

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°4.2

Plan de zonage 1/10 000 (Est)

Michel Soulé
Architecte D.P.L.G.
Urbaniste D.E.S.S.
206, av. Salvador Allende
33130 Bègles
tél 05 57 59 18 18
fax 05 57 59 18 17
e-mail : soule.archi@free.fr

BKM
L'espace entre les hommes / ph. mérand
56 place armande lamau - 33000 bordeaux -
tél. 05 56 24 20 84 - fax 05 56 98 80 61
e-mail : bkm@wanadoo.fr

PROJET DE P.L.U. ARRETE	PROJET DE P.L.U. soumis à ENQUETE PUBLIQUE	P.L.U. APPROUVE
LE : 7 Mars 2007	du 18 Juin au 19 Juillet 2007	LE : 8 Novembre 2007